

Entre deux Lacs

Rivière-Bleue - Volume 47, Numéro 4 - Décembre 2022



Pour la période des Fêtes, le bureau municipal sera fermé du 23 décembre au 4 janvier 2023 inclusivement.

Dans ce numéro :

Page 3	Chronique municipale	Page 7	Ecole Notre-Dame de-Grâces
Page 4	Développement Urbanisme	Page 9	Club de randonnées Appalaches
Page 5	Service des loisirs Nouvelles de votre biblio FADOQ Corporation du patrimoine et le Club d'artisanat Riverain	Page 10	Chronique de la Gare
Page 6	Fabrique	Page 13	Petites annonces
		Page 15	Calendrier
		Page 16	Calendrier aréna

Mot du comité du journal

Déjà la fin de 2022! Le temps des Fêtes est à nos portes et les vacances aussi! Profitez de ces moments avec vos êtres chers, avec votre famille, vos amis. Ayez une pensée pour les personnes seules, ce temps-ci de l'année est sûrement plus difficile pour eux.

Le comité du journal tient à souhaiter un joyeux temps des Fêtes à tous les riverains et riveraines! Que l'année 2023 soit une année remplie de joie et de bonheur! Nous serons de retour en janvier 2023!

Si toutefois d'ici là, vous avez des idées de chroniques, ou des suggestions pour améliorer le contenu du journal vous pouvez communiquer avec Marie-Eve Nadeau au bureau municipal au 418 893-5559 poste 4801 ou par courriel à info@riviere-bleue.ca.

Au plaisir de vous retrouver!



Le Comité du journal

JOURNAL ENTRE DEUX LACS

32, RUE DES PINS EST

RIVIÈRE-BLEUE (QUÉBEC) G0L2B0

PUBLIÉ MENSUELLEMENT PAR LA MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BLEUE EN 635 EXEMPLAIRES

PHOTOCOPIÉ À LA MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BLEUE

DÉPÔT LÉGAL À LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

COMITÉ INFORMATION

CHRISTIANE ROY, CONSEILLÈRE RESPONSABLE

MARIE-EVE NADEAU, MONTAGE ET IMPRESSION

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : LAURETTE BEAULIEU, DENIS LANDRY,

HUGUETTE MASSÉ, ET CHRISTIANE ROY

MEMBRE DE L'ASSOCIATION DES MÉDIAS ÉCRITS COMMUNAUTAIRES DU QUÉBEC

DATE DE TOMBÉE :

Prochaine tombée du journal : 6 janvier 2023
Pour une publication le : 18 janvier 2023



La Municipalité vous informe :

1^{er} mardi Séance du conseil municipal
2^e lundi Séance de la MRC


PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
17 JANVIER 2023 À 19 H 30

HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL

Lundi au jeudi 8 h à 12 h et 13 h à 16 h 30
Vendredi 8 h à 12 h

Courriel : info@riviere-bleue.ca
Site Web : www.riviere-bleue.ca
Téléphone : 418 893-5559

Chronique municipale



Voici le résumé des principaux sujets et résolutions du conseil pour les mois de novembre et décembre 2022.

Résolutions :

- Mandat à LER INC - Ingénierie des sols et des matériaux pour une étude géotechnique - Construction d'une nouvelle caserne incendie
- Soumission pour le projet Columbarium - Caissons et portes
- Avis de motion - règlement décrétant les tarifs de compensation pour le service

- d'aqueduc
- Avis de motion - règlement décrétant les tarifs de compensation pour le service d'égout
- Avis de motion - règlement décrétant les tarifs de compensation pour l'enlèvement, la destruction des ordures ménagères ainsi que la collecte sélective des matières résiduelles
- Avis de motion - règlement décrétant les tarifs de compensation pour le service d'enlèvement et de traitement des boues de fosses septiques et des puisards
- Avis de motion - règlement relatif au traitement des élus municipaux
- Avis de motion - modification à l'échelle de tarification et à la politique de location
- Séance spéciale pour dépôt et présentation du budget 2023
- Programme d'aide à la voirie locale
- Dépôt annuel de l'extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil en vertu du code d'éthique et de déontologie des élus
- Adoption du budget exercice 2023 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de Témiscouata
- Calendrier des séances du conseil
- Représentativité des élus
- Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 359 000 \$ qui sera réalisé le 13 décembre 2022
- Modification de la résolution 22-11-211 - Mandat à Dubé Dion Avocats inc. pour le recouvrement des taxes dues ainsi que les montants dus sur des comptes en souffrance
- Participation au 51^e tournoi annuel de l'Association des pompiers de l'Est du Québec
- Fin de l'entente avec la MRC de

Témiscouata pour l'engagement d'une ressource en urbanisme

- Vin d'honneur – Repas de Noël Manoir Alphonse Beaulieu
- Entente de location – l'Âge d'or – 2023

Le texte de ces procès-verbaux se trouve sur le site WEB de la Municipalité de Rivière-Bleue à l'adresse suivante : www.riviere-bleue.ca.

À la prochaine...



Développement

Colombarium

Avez-vous remarqué les travaux dans l'église de Rivière-Bleue? La municipalité innove en créant un colombarium. Un endroit chic et moderne pour les urnes de vos êtres chers. Calme, discret, tranquille, idéal pour venir se recueillir seul ou en famille. Les travaux avancent grandement et pour savoir quand le columbarium sera prêt, surveillez l'Entre deux Lacs des prochains mois. Présentement, nous étudions le détail concernant les coûts. Vous pouvez réserver votre espace dès maintenant au 418-893-5559 poste 4801.

Marie-Eve Nadeau
Pour la municipalité de Rivière-Bleue

Urbanisme

Voici un petit rappel concernant les chiens.
Règlement 2020-412 modifiant le règlement 2018-390 portant sur les nuisances – MRC de la municipalité de Rivière-Bleue

ATTENDU QUE la *Loi sur les compétences municipales* permet d'adopter tout règlement pour assurer la paix, l'ordre, la sécurité, le transport et le bien-être général de sa population ;

ATTENDU QUE le Conseil a déjà adopté divers règlements relatifs aux affaires de la Municipalité ;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec a adopté la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (chapitre P-38.002)*;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec a adopté par le décret 1162-2019 le *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (chapitre P-38.002)*;

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender le règlement général déjà en vigueur pour ne pas réglementer sur le même objet sur le territoire de la municipalité de Rivière-Bleue;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné à la présente séance du conseil;

Il est proposé par et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Rivière-Bleue adopte le règlement numéro 2020-412 qui se lit comme suit :

ARTICLE 1.

Le présent règlement peut être cité sous le titre : «Règlement numéro 2020-412».

ARTICLE 2.

L'Article 139. Chien tenu en laisse est abrogé et remplacé par l'Article 139.1 Chien gardé sous contrôle qui se lit comme suit :

Article 139.1 Chien gardé sous contrôle

Dans tout endroit public, un chien doit en tout temps être sous le contrôle d'une personne capable de le maîtriser.

Lise Beaulieu
Inspectrice en urbanisme

Service des loisirs

HOCKEY LIBRE
JEUDI: 15 H 30 À 16 H 30
VENDREDI: 15 H 30 À 16 H 30

PATINAGE LIBRE
JEUDI: 16 H 30 À 18 H
VENDREDI 16 H 30 À 18 H
DIMANCHE 16 H À 20 H

CANTINE ARÉNA
JEUDI: 16 H30 À 19 H 30
VENDREDI 16 H 30 À 19 H 30
DIMANCHE 16 H 30 À 19 H 30

NON - NON

Des nouvelles de votre biblio

Fermeture de votre biblio pour le temps des Fêtes

La bibliothèque sera fermée du 22 décembre 2022 au 10 janvier 2023

Au nom de tous les bénévoles de votre bibliothèque municipale, je souhaite à tous les riverains et riveraines, grands et petits, un très heureux temps des Fêtes.

Que l'esprit de Noël vous apporte joie et bonheur dans votre famille

Christiane Roy



FADOQ



La Table de Concertation des Aînés du Bas St-Laurent (TCABSL) organisme qui travaille pour les aînés et dont nous sommes membres, organise à chaque année une demande d'inscription à tous les Clubs du Bas St-Laurent. Le but est de déterminer à qui reviendra le prix hommage aux Aînés. Cette année, le prix a été attribué dans la MRC du Témiscouata et a été décerné à Mme Jacinthe Marchand, présidente du Club de l'Âge d'Or de Rivière-Bleue.

Félicitation Jacinthe!

Lise Bérubé, secrétaire
Club de l'Âge d'Or de Rivière-Bleue

Corporation du patrimoine et le Club d'artisanat Riverain

En cette fin d'année 2022, la Corporation du patrimoine de Rivière-Bleue et le Club d'artisanat Riverain sont heureux d'offrir à chacun de vous leurs « Meilleurs vœux » pour Noël et pour l'année

à venir. Nous vous remercions du soutien accordé tout au long de cette année. Vous nous aidez ainsi à persévérer dans notre mission de préservation du patrimoine riverain et dans la promotion des artistes et artisans(nes) de notre région.

Notre dernière activité, le souper bénéfique du 19 novembre, a été un beau succès : 182 repas servis. Un succès dû à votre présence et aux nombreux bénévoles qui viennent nous secourir.

Plusieurs d'entre vous se sont aussi présentés au Comptoir de Noël qui se tenait à la gare, toute décorée pour l'occasion. Nul doute que les présents originaux et de grande qualité qui se retrouveront sous le sapin feront la joie de plusieurs et sachez que votre décision de faire vos achats chez nous est grandement appréciée.

Grand merci au comité d'embellissement qui travaille à créer une ambiance festive dans notre village. Nous lui acheminons les témoignages admiratifs de nos visiteurs.

Joyeux Noël! Bonne et Heureuse année!

Marielle Landry



Fabrique

Suite au déménagement du bureau voici la nouvelle adresse de la Fabrique : Fabrique de Rivière-Bleue 32 des Pins Est, GOL 2B0. Vous pouvez y accéder par la porte arrière de l'édifice, sur les heures d'ouverture. Le numéro de téléphone est désormais le 418-893-5559 poste 4811.

Cette année la messe de Noël sera à 16 heures le 24 décembre. Toute la population est conviée à célébrer la commémoration de la venue de Jésus. Quelle belle occasion de se réunir dans notre église paroissiale pour donner un sens à la fête de Noël!

Cette messe sera à intentions collectives. Vos intentions seront publiées dans une annexe qui sera incluse dans le bulletin paroissial. Vous pouvez déjà passer au bureau de la Fabrique durant les heures d'ouverture le mercredi de 13 h 30 à 16 h afin de faire inscrire vos intentions pour cette messe spéciale.

Le premier janvier nous aurons la messe du Jour de l'An à 9 h 30. Une belle occasion de commencer l'année en communauté et de pouvoir s'échanger des vœux après la messe. Pour cette occasion, la fabrique offrira café et jus aux paroissiens désireux de partager des vœux de bonne année.

À compter du dimanche 15 janvier 2023 il y aura un changement à l'horaire de la messe dominicale. Elle sera à 16 heures en conservant le premier et le troisième dimanche. La raison de ce changement est qu'il y a une rotation aux six mois de l'horaire des messes entre les paroisses de notre secteur afin que chaque paroisse puisse avoir à tour de rôle une heure de la messe plus favorable.

La Fabrique répète sa loterie annuelle. Les billets sont à 10\$ et permettent de participer à un tirage mensuel de 2 prix de 50\$. Vous avez 24 chances de gagner et il y a possibilité de gagner plus d'une fois puisqu'à chaque tirage les billets gagnants sont remis dans le baril pour les prochains tirages. Cette loterie aide la Fabrique à maintenir les

services de la paroisse. Si vous voulez participer, communiquez avec le bureau de la Fabrique ou auprès des membres du conseil.

Si vous voulez bénéficier d'une déduction d'impôt pour la présente année pour votre capitation ou autres dons, vous avez jusqu'au 25 décembre pour effectuer votre paiement pour l'émission des reçus de février 2023.

Noël est l'occasion de faire preuve de générosité en soutenant votre paroisse qui en a grandement besoin particulièrement en ces temps difficiles. C'est aussi un moment pour soutenir diverses causes qui apportent du soutien à ceux qui vivent des moments plus difficiles.

Sincères remerciements à nos partenaires et bénévoles

Les membres du conseil de la Fabrique de Rivière-Bleue tiennent à remercier ceux et celles qui ont contribué à la réalisation de notre mission cette année. Que ce soit par la catéchèse des enfants, les préparations pour les célébrations, l'engagement auprès des personnes dans le besoin, la réfection du charnier du cimetière, la Crieée du festival, les décorations à l'église, le déménagement du bureau. Ces bénévoles ont été un support essentiel à notre engagement. Plus particulièrement, nous tenons à remercier le travail de notre chorale qui malgré le petit nombre de personnes la composant et l'absence d'un musicien accompagnateur, continue à embellir nos célébrations.

Nous tenons également à remercier Denis Bossé et Madeleine Lévesque pour leur participation régulière aux rencontres et leur dévouement pendant 2 mandats consécutifs à titre de marguilliers.

De plus, sans les nommer pour ne pas en oublier, nous tenons à reconnaître la collaboration de tous les bénévoles, souvent travaillant dans l'ombre, qui nous ont apporté leur aide cette année.

Souhais des Fêtes.



L'Assemblée de Fabrique profite de l'occasion pour vous transmettre ses meilleurs vœux à l'occasion des Fêtes qui approchent. Que ce moment soit l'occasion de renforcer les liens entre chrétiens et la communauté et de partager avec ceux qui sont moins favorisés par la vie. Que l'année 2023 nous apporte la santé et la paix dans le monde.

Denis Landry pour l'Assemblée de fabrique



École Notre-Dame-de-Grâces

Deux enseignantes au 3^e cycle!

Cette année dans notre école, il y a deux classes de 3^e cycle : une de 5^e année et une autre de 5^e et 6^e année et chacune contient 14 élèves. Mais au lieu de fonctionner à deux groupes, nous formons un seul groupe de 28 élèves avec deux belles classes et deux enseignantes, mesdames Marie-Ève Corbin et Suzanne Lafrance. Nous sommes

toujours ensemble, sauf quand un des deux groupes a un cours avec un spécialiste. Quand l'un des deux groupes a de l'éducation physique ou de la musique, l'autre groupe utilise la classe qui lui est associée. Quand nous avons de l'anglais, nous utilisons la classe de madame Suzanne tandis que l'autre utilise celle de madame Marie-Ève. Le plus souvent, nous sommes dans notre grande classe car elle contient le rassemblement. Ce fonctionnement permet un meilleur appui aux élèves car nous avons toujours 3 adultes, incluant madame Nadine Caron, notre technicienne en éducation spécialisée. De plus, madame Valéry Lavoie, orthopédagogue, nous rend visite quotidiennement. En plus, en novembre, nous avons eu la chance d'avoir le soutien d'Isadora Cloutier, stagiaire dans notre classe.

Madysson et Edouard



Du yoga dans notre école

Depuis le mois d'octobre, les élèves du préscolaire et du 2^e cycle du primaire ont la chance de participer à une activité de yoga avec madame Josée Dubé, enseignante à Témiscouata-sur-le-Lac. Nous sommes allés questionner les élèves et les enseignantes qui ont participé. Ils nous ont décrit les postures qu'ils ont apprises, par exemple : le cobra, la mouche, le bol tibétain et la chute d'eau. Les élèves aiment beaucoup cette activité, ils trouvent qu'ils sont plus détendus. Au

3^e cycle, nous aurons des sessions de yoga en janvier et février.

Laurence, Henri, Alexanne

Une animation intéressante à la Bibliothèque Municipale

Depuis que nous avons recommencé nos visites mensuelles à la bibliothèque, nous apprécions beaucoup les animations de Monsieur Denis Landry qui nous parle de différents sujets très intéressants. Quand nous entrons, après avoir remis nos livres empruntés le mois dernier, il nous invite à le rejoindre dans la salle de présentation. En novembre, il nous a présenté un exposé sur les geysers et le Parc Yellowstone aux États-Unis. Merci beaucoup à monsieur Denis de prendre du temps pour nous parler de différents sujets intéressants. Nous avons toujours hâte de vivre ces belles animations. Après la présentation, nous pouvons aller choisir un maximum de trois livres chacun. Nous devons les rapporter le mois suivant. Nous en profitons aussi pour remercier les bénévoles de leur bel accueil à la bibliothèque, c'est grâce à vous tous que nous avons ce service.

Léo, Nathan, Yrika

Spectacle du cirque africain KALABANTÉ

Le 23 novembre, tous les élèves de première année jusqu'à secondaire 5 des sept écoles du Transcontinental se sont rendus en autobus au Centre culturel Berger de Rivière-du-Loup pour assister à un spectacle extraordinaire : KALABANTÉ. C'était tout simplement FASCINANT! Un mélange d'histoires, de danse, de chant, de musique, mais surtout d'acrobaties. Leur talent est vraiment remarquable. Nous avons aussi découvert beaucoup d'instruments de musique



d'Afrique. Ce qui nous a le plus marqué est le contorsionniste qui était impressionnant, à la limite, traumatisant... Tout un spectacle à voir!

William, Tanya, Bianka



De la programmation avec SCRATCH

Le 28 novembre, les élèves du 3^e cycle ont eu une présentation faite par madame Karina Lavoie, notre conseillère pédagogique. L'activité se nomme Scratch, c'est de la programmation graphique, Karina nous a montré à utiliser ce logiciel. Nous pouvons créer notre propre histoire, en français ou en anglais, nous pouvons aussi faire des mathématiques, des sciences, de l'art et même de l'histoire et de la géographie! Ça permet de développer notre créativité et de travailler la résolution de problèmes. Il faut d'abord se créer un compte pour conserver nos travaux et ils peuvent être partagés. Aussi, nous pouvons voir des créations de personnes autour du monde. Si ça vous intéresse, vous pouvez taper : scratch.mit.edu

Oxanna, Jasmine, Emma-Roze



Randonnées Appalaches



Allons jouer dehors!

Avec la venue de décembre, la saison de la raquette à neige arrive enfin à nos portes. Vous avez déjà hâte d'en profiter, ou préférez rester à l'intérieur jusqu'au printemps? Pour que la deuxième option n'en soit pas une, laissez-moi vous présenter les multiples bienfaits qu'auront la raquette et les divers sports d'hiver sur votre santé.

Pour ma part la raquette à neige est mon activité favorite. Pas besoin d'apprentissage, les équipements sont simples, c'est sécuritaire et je peux en faire à proximité et sans frais. Puisque la raquette est un mode de transport assez silencieux, j'ai aussi plus de chance d'apercevoir des animaux lors de mes sorties. De plus, je peux arrêter à tout moment pour admirer la beauté de ce qui m'entoure.

« C'EST AUSSI BON POUR LE CARDIO QUE LA COURSE.

Sans blague! Quand on marche avec des raquettes, il faut lever les pieds beaucoup plus hauts qu'en courant. De plus, on porte du poids supplémentaire sur chaque pied. Résultat : on atteint le même niveau d'effort cardiovasculaire à une vitesse beaucoup plus lente. De plus, la raquette ménage davantage les articulations! »¹

Voici ses principaux avantages selon divers spécialistes de la santé:

- « Amélioration complète non seulement de l'endurance, mais de l'ensemble des muscles du corps. Le souffle, le cœur, le système immunitaire, l'équilibre, la coordination motrice, voire le sommeil ;

chaque parcelle de votre état physique y gagne.

- Diminution des risques de maladies cardiovasculaires, de diabète de type 2, d'hypertension artérielle, d'ostéoporose, de certains cancers et plus encore!
- Bénéfiques sur la santé mentale, dont faire le plein de vitamines D (si le soleil se pointe) et se ressourcer grâce à l'air frais des montagnes. L'exercice, combiné à la nature, apaise l'esprit tout en aidant à combattre le stress et l'anxiété.

Finalement, tous pourront tirer avantage de pratiquer la raquette à neige cet hiver! »²

Et pas besoin d'être expert pour commencer, demandez conseil aux amis du Club de randonnées Appalaches! Vous aurez également partiellement les mêmes avantages en pratiquant la marche à l'extérieur, le ski de fond, et le ski alpin. Il suffit de faire le plein d'air sain que vous offre un exercice extérieur en hiver pour que votre corps en bénéficie.



Profitez des belles températures hivernales que nous aurons éventuellement pour vous adonner à la randonnée en raquette dans un paysage enchanteur comme celui du sentier Bootlegger ou du

sentier la Pointe à Moitié qui vous sont accessibles gratuitement.

Et pourquoi ne pas en faire l'essai en compagnie de la famille ou d'amis lors d'une randonnée nocturne? Avec des lampes frontales vous serez suffisamment éclairés et verrez la nature d'une autre façon, particulièrement lors de soirées pleines d'étoiles ou avec un clair de lune.

Denis Landry

1 et 2 www.gvsnowshoes.com

Chronique de la Gare



Retour vers le passé

En parcourant nos archives, il nous arrive de trouver des faits, des anecdotes, des statistiques, en fait, de véritables trésors qui éclairent la vie d'autrefois à Rivière-Bleue. En voici un pour vous...

Les Trois Frontières

1ère partie La frontière Canada – États-Unis

La municipalité de Rivière-Bleue n'aura jamais incarné son slogan « À la croisée des frontières » mieux que ce 8 août 2014 où elle s'est retrouvée au centre d'attraction du Congrès mondial Acadien. On se rappellera que cette rencontre quinquennale des Acadiens du monde s'est tenue l'année de notre centenaire dans l'Acadie des Terres et Forêts, une dénomination désignant le Nord-Ouest du Nouveau-Brunswick et les territoires adjacents du Témiscouata et du comté d'Aroostook au Maine, où habitent de nombreux descendants d'Acadiens.

À la suite d'une proposition d'acteurs locaux, il avait été décidé que le lancement du Congrès aurait lieu au point de rencontre précis des territoires concernés, soit à l'endroit désigné localement comme les Trois Frontières. Point de départ des fêtes qui devaient durer plus de deux semaines, le gratin du Congrès mondial et des représentants politiques du Québec, du gouvernement fédéral, du Nouveau-Brunswick dont son premier ministre et même le gouverneur du Maine s'étaient donné rendez-vous à Rivière-Bleue. D'abord reçus par la Municipalité pour un brunch matinal, les dignitaires ont été amenés au site où les attendaient les cheffes malécites et une équipe de télévision de Radio-Canada Moncton

qui a diffusé en direct la cérémonie d'ouverture du Congrès.



Le site est marqué par deux bornes, une pour chaque frontière, auxquelles s'est rajouté pour le Congrès de 2014 un mât équipé d'une roue de médecine sur laquelle étaient gravés les drapeaux des participants et surmontée par l'étoile acadienne (Photo). La structure conçue par Alain Nadeau d'ASN Machinerie de Rivière-Bleue a été levée au

terme d'une cérémonie mémorable. Elle est encore présente sur le site quoiqu'un peu amochée.

Mais comment se fait-il que l'embouchure du Beau lac accessible que par Rivière-Bleue soit devenue ce point des Trois Frontières? Pour cela il faut remonter dans le temps et se rappeler l'histoire tumultueuse de la Nouvelle-France, et celle de l'Acadie et des treize colonies américaines. Car la colonisation de l'Amérique par nos ancêtres européens ne s'est pas toujours déroulée dans la paix et l'harmonie. Si on cite en vrac trois moments forts de cette histoire : déportation des Acadiens en 1755 et conquête de la Nouvelle-France en 1760 par les Britanniques, révolution et déclaration d'indépendance américaine de 1776, on comprendra que les frontières pouvaient changer au gré des événements et de l'occupation effective des territoires.

La proclamation d'indépendance américaine et la débâcle des armées britanniques ont abouti au traité de Paris de 1783 entre Américains et Britanniques réunis pour désigner entre autres choses la frontière les séparant. L'article 2 du traité donne cette définition :

Article 2.

(...) de l'angle nord-ouest de la Nouvelle-Écosse, à savoir, l'angle qui est formé par une ligne tirée directement au nord, depuis la source de la rivière Sainte-Croix jusqu'aux Hautes Terres ; puis, le long de ces Hautes Terres qui séparent les rivières qui se jettent dans le fleuve Saint-Laurent de celles qui tombent dans l'océan Atlantique, jusqu'à la source la plus nord occidentale de la rivière Connecticut; (...)

Ce charabia pour les non-initiés a un rapport direct avec notre point des Trois Frontières. En effet l'angle nord-ouest de la Nouvelle-Écosse cité dans le document (donc le point de rencontre des frontières du Québec, de la Nouvelle-Écosse d'alors, et des États-Unis) aurait dû se trouver selon le texte quelque part dans la Métiis. Mais entre ce moment (1783) et la désignation de la rivière Saint-François dans notre secteur comme ligne de séparation entre Canada et États-Unis par le traité de Washington de 1842, il se sera écoulé près de 60 ans.

Car d'autres événements dont la création du Nouveau-Brunswick en 1784 qui a fait le plein de loyalistes obligeant les Acadiens présents à se chercher de nouvelles terres plus au nord de chaque côté du fleuve Saint-Jean, la guerre de 1812 entre Américains et Britanniques qui a tourné à l'avantage des derniers, la création de l'état du Maine en 1820, la révolte des Patriotes de 1837-1838, tout cela a contribué à changer les plans. Et c'est sans compter la mauvaise foi de la Grande-Bretagne connue chez nous comme la « perfide Albion ».

Faut dire que le passage entre les colonies du Bas-Canada (qui a remplacé la province de Québec en 1791) et du Nouveau-Brunswick dépendait du chemin du Portage de Témiscouata qui aurait dû faire partie des États-Unis selon le libellé du traité de Paris de 1783. Ce chemin était devenu vital

pour le transport de troupes britanniques et de la poste entre Québec et Halifax, seul port ouvert à l'année. Et les Britanniques ne pouvaient s'en passer.

Bref ils ne voulaient plus reconnaître le traité de Paris ou du moins espéraient-ils en changer les termes en argumentant sur pratiquement chaque mot. On prétendait entre autre l'impossibilité physique de tracer une ligne de frontière telle que décrite dans le traité, d'autant plus que leur définition de l'océan Atlantique n'incluait pas le golfe Saint-Laurent et la baie de Fundy. La description de la frontière dans le traité de 1783, disaient-ils, était le reflet d'une méconnaissance de la géographie réelle de la région et qu'il fallait se rabattre sur l'esprit du Traité.

De commissions en explorations, de discussions en autres traités, et malgré l'appel à l'arbitrage d'un monarque étranger qui proposa de couper la poire en deux, rien n'y fit. Les frontières restaient dans le vague et les prétentions de chacune des parties divergeaient de plus de 30 000 km². Vers 1840, le temps est venu de décider où s'arrête le territoire de chacun et d'en fixer les frontières. Parce que l'exploitation des ressources en bois était devenue conflictuelle au point où une guerre semblait inévitable entre les parties. Avec des résolutions belliqueuses du Maine et du Nouveau-Brunswick, principaux protagonistes, après des provocations, des arrestations arbitraires, la mobilisation de milices et de troupes régulières, on était prêts à en découdre, d'où la construction de fortins à Cabano (Ingall), au Petit Sault (Edmundston) et à Fort Kent au Maine.

Mais la guerre de l'Aroostook n'a pas eu lieu. En partie parce que les États-Unis étaient en mauvaise posture financière et que surtout les marchands de Nouvelle-Angleterre dépendaient de relations maritimes sereines avec la Grande-Bretagne, on

s'est résolu à créer une autre commission, mais avec des commissaires de haut rang : Daniel Webster, secrétaire d'état, pour les Américains et Lord Ashburton pour les Britanniques. Ce dernier a reçu plein pouvoir pour négocier un compromis sous certaines conditions. Les deux se connaissaient et se respectaient. Ils se rencontrent à Washington au printemps 1842.

Ce qui n'est généralement pas mentionné dans les comptes rendus des négociations, c'est que Lord Ashburton, Alexander Baring de son vrai nom, et son vis-à-vis Daniel Webster étaient chacun en risque de conflit d'intérêt. Baring dont les intérêts financiers de la banque familiale et ceux de sa conjointe américaine baignaient dans des achats massifs de terres dans le Maine. Webster dont les services de diplomatie ont été rémunérés par les Baring dès 1831. La démarcation entre affaires personnelles et diplomatie s'avère parfois poreuse.

Malgré des efforts minimaux d'Ashburton de préserver l'établissement français du Madawaska, le résultat final de ces négociations fut un traité, signé et ratifié par les parties en 1842. Le traité résolvait le différend frontalier par un compromis qui fixait la frontière au nord de Grand-Sault au milieu du fleuve Saint-Jean jusqu'au confluent de la Saint-François, de là en remontant la Saint-François jusqu'à l'embouchure du lac Pohénégamook, etc. Sur le territoire contesté, 42 % est attribué aux Britanniques, un gain net par rapport au traité de 1783. Ce qui a bénéficié ultimement au Canada mais pas aux francophones du Maine.

Entre 1843 et 1847, cette portion de la frontière a été arpentée et cartographiée par les deux pays.

Et non (!), une équipe n'a pas tenté de soudoyer ou de saouler l'autre pour dévier du tracé décidé.

Restait à définir la frontière Québec – Nouveau-Brunswick pour nous amener au Beau lac. C'est ce que nous verrons dans la deuxième partie.

Jean Lebrun



Le point des 3 Frontières au lac Beau
La borne en médaillon

Petites annonces

Manger frais au Témiscouata, c'est possible grâce à vous !

C'est déjà la fin de la saison des trois projets des *Jardins collectifs : un jardin pour demain*, pour *Le rang partagé*, qui consiste à semer des jardins afin d'offrir la production en don et pour *Les frigos libre-service*, qui accueillent les dons alimentaires et les partagent dans les communautés.

JARDINS COLLECTIFS : UN JARDIN POUR DEMAIN

Ce projet vient de terminer sa 5^{ième} année de développement. Ce sont 18 municipalités qui participent avec 22 jardins ! En plus d'offrir des légumes frais aux participant.es, le projet *Un jardin pour demain* favorise les échanges et la transmission des savoirs entre les générations. Aussi, le projet offre une deuxième vie aux espaces

vides au centre des municipalités et permet aux citoyens et citoyennes de développer un sentiment d'appartenance envers leur communauté ! Ce sont plus de 450 jeunes dans les écoles et terrains de jeux qui ont été rejoints par les activités qui ont été offertes.

LE RANG PARTAGÉ

Cette initiative s'adresse à tous les Témiscouatins et Témiscouatines qui ont un jardin à la maison et aux maraîcher.es du territoire. Depuis 2020, L'équipe produit 0.5 h en maraîchage qui a permis d'approvisionner les frigos libre-service de façon mémorable ! Cette année la générosité était au cœur des communautés. D'ailleurs, une diversité de légumes incroyable a été partagée tels que des fines herbes, des concombres, des zucchini, des courges, des carottes, des haricots, des brocolis, des tomates, des petits fruits et bien plus encore.



LES FRIGOS LIBRE-SERVICE

C'était la 4^e année du projet de frigos libre-service. Il a encore une fois permis de recevoir les dons de fruits et légumes dans des frigos de juillet à début novembre. Ce projet a aidé à diminuer le gaspillage et à donner aux suivant.es ! Les frigos étaient accessibles à :

- Pohénégamook (Acti-Familles, 474 Rue des Étudiants)
- Rivière-Bleue (Bibliothèque Jacques-Langlais, 30 Rue des Pins Est)



Les frigos d'Aclair, Pohénégamook et Témiscouata-sur-le-Lac – Cabano demeurent accessibles pendant l'hiver !!

Un grand merci à tous et toutes les responsables de jardin, aux bénévoles, aux municipalités et à tous les autres acteurs et actrices qui se sont investis dans ces beaux projets ! Ceux-ci vivent



grâce à vos efforts pour une communauté plus soudée et plus outillée pour l'avenir. Il est important aussi de souligner le beau travail du comité conseiller et de l'équipe jardin qui a su mettre en place les actions de façon sécuritaire et accessible.

Un merci particulier à l'organisme porteur, la Maison des jeunes l'Entre-Deux de Cabano et aux partenaires des trois projets : COSMOSS, le Centre intégré de santé et de services sociaux de Bas-Saint-Laurent, la MRC de Témiscouata, les Cuisines collectives, et quelques Maisons de jeunes et Maisons de Familles du Témiscouata qui sont le moteur des actions et de l'innovation dans les projets.

Pour des informations supplémentaires, contactez:

Byanka Belisle, chargée de projet par intérim au (418) 854-1580
byankabelisle.mdjentre-deux@hotmail.com

Consultez la page Facebook : @Jardins-collectifs-un-jardin-pour-demain pour suivre l'évolution de ces trois projets à travers le temps.

*Source et information
Jessie Nellis, chargée de projet*



Positionnement des bacs en hiver

Votre bac d'ordures ou de matières recyclables doit être placé à l'intérieur de votre entrée de cour, c'est-à-dire avant la bordure de rue ou le trottoir pour ne pas nuire à la circulation ou au déneigement. Orientez la poignée et les roues vers votre résidence. Maintenez un dégagement d'un mètre - trois pieds autour de vos bacs. Assurez-vous que les couvercles sont bien fermés et déneigés. Les surplus de matières ne sont pas acceptés à côté des bacs. Placez vos bacs en bordure de rue la

veille au soir. Enfin, notez que lors d'une tempête hivernale, le camion pourrait accuser un certain retard, mais que la collecte a lieu quand même.

Saviez vous que...

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE

L'accompagnement transport vous permet de vous diriger vers les services de santé et les services sociaux en toute quiétude et sécurité.

Si vous avez besoin de support physique, de réconfort ou de surveillance et ne trouvez pas de personne dans votre entourage pouvant vous aider, ce service est pour vous

Si vous avez 65 ans et plus, contactez la personne responsable dans votre localité:

Johanne Pelletier
418 893-7345

Une contribution vous sera demandée en fonction du kilométrage à parcourir





Décembre 2022 et janvier 2023





dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
18	19	20	21	22	23	24
			Parution du journal Entre deux lacs Cantine 16 h 30 à 19 h 30	Cantine 16 h 30 à 19 h 30	Cantine 16 h 30 à 19 h 30 Grand'Messe 16 h à 22 h	Messe de Noël 16 h
25	26	27	28	29	30	31
 Joyeux Noël			Cantine 16 h 30 à 19 h 30	Cantine 16 h 30 à 19 h 30 Grand'Messe 16 h à 22 h	Cantine 16 h 30 à 19 h 30 Grand'Messe 16 h à 22 h	Soirée du jour l'an à la Grand'Messe (places limitées)
Janvier						
1	2	3	4	5	6	7
 Messe 9 h 30			Cantine 16 h 30 à 19 h 30	Cantine 16 h 30 à 19 h 30 Grand'Messe 16 h à 22 h	Cantine 16 h 30 à 19 h 30 Grand'Messe 16 h à 22 h	Grand'Messe 16 h à 22 h
8	9	10	11	12	13	14
Cantine 16 h 30 à 19 h 30		Biblio 18 h 30 à 20 h	Biblio 13 h à 15 h Cantine 16 h 30 à 19 h 30	Cantine 16 h 30 à 19 h 30 Grand'Messe 16 h à 22 h	Cantine 16 h 30 à 19 h 30 Grand'Messe 16 h à 22 h	Grand'Messe 16 h à 22 h
15	16	17	18	19	20	21
Messe 16 h Cantine 16 h 30 à 19 h 30		Biblio 18 h 30 à 20 h	Biblio 13 h à 15 h Cantine 16 h 30 à 19 h 30			



DÉCEMBRE ET JANVIER 2023



dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
18	19	20	21 20 h Hockey D.Breton	22 15 h 30 Hockey libre 18 h Pratique M11BB 19 h 30 Hockey S. Noël	23 15 h 30 Hockey libre 16 h 30 Patinage libre	24
25 	26 13 h GINO mini tournoi	27	28 15 h Patinage libre 19 h 30 Tr. Denis Gosselin Vs Le Frontalier	29 15 h 30 Hockey libre 19 h 30 Location P- A Bouchard	30 15 h 30 Hockey libre 16 h 30 Patinage libre	31
Janvier						
1 	2 17 h Patinage libre 19 h 30 Hockey B. Sozio	3 20 h 30 Hockey du mardi soir	4 20 h Hockey D.Breton	5 15 h 30 Hockey libre 19 h 30 Hockey S. Noël	6 15 h 30 Hockey libre 16 h 30 Patinage libre	7
8 12h M13 Samuel Champ. Vs Pumas 12 h 30 M18 Samuel Champ. Vs Pumas 16 h30 Patinage libre 20 h Hockey Gino	9 19 h 30 Hockey B. Sozio	10 18 h Cours de patin 20 h 30 Hockey du mardi soir	11 16 h 30 Pratique M13 BB 20 h Hockey D.Breton	12 15 h 30 Hockey libre 19 h 30 Hockey S. Noël	13 15 h 30 Hockey libre 16 h 30 Patinage libre	14 9 h Cours de patinage 19 h 30 Seigneurs Vs Le Frontalier
15 16 h30 Patinage libre 20 h Hockey Gino	16 19 h 30 Hockey B. Sozio	17 18 h Cours de patin 20 h 30 Hockey du mardi soir	18 16 h30 Pratique M13 BB 20 h Hockey D.Breton	19 15 h 30 Hockey libre 19 h 30 Hockey S. Noël	20 15 h 30 Hockey libre 16 h 30 Patinage libre Prédateurs Vs Le Frontalier	21 9 h Cours de patinage